

Déposé le 16.02.10
17 FEV. 2010
Scanné le

Interpellation

Les effets de la grippe H1N1

Le Service cantonal de la santé publique annonce par voie de communiqué le 4 février dernier une « nette diminution du nombre de cas de grippe A(H1N1) ; fin de l'épidémie dans le canton de Vaud ». Avec à la clef le graphique joint. Un graphique qui mérite d'être explicité. L'on suppose une vague de grippe saisonnière après celle de A(H1N1). Non, il ne s'agit pas du même hiver. L'on suppose un nombre de cas de A(H1N1) plus important que pour la grippe saisonnière. En fait, l'on n'en sait rien, puisque la variable en abscisse est le nombre de cas rapporté au nombre de consultations, et non pas le nombre de cas dans l'absolu. Quant à la gravité de ces cas, et au nombre de cas qui auraient pu conduire à une situation de santé critique, voire à la mort, l'on n'en sait toujours rien.

Il paraît dès lors curieux de transmettre une information qui n'en est pas une, si ce n'est que la « pandémie » a rétrogradé au rang d'« épidémie ».

Chaque année apparaissent des nouveaux virus de type « grippal », le virus A(H1N1) n'avait rien d'exceptionnel en cela, et le fait que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) proclame la pandémie en avril 2009 sur un nombre très faible de cas a surpris plus d'un observateur. Ce virus risquait certes de muter, mais ni plus ni moins qu'un autre virus de la grippe. L'alerte générale a pourtant été donnée, la panique a été orchestrée autour des rares cas de décès, dix fois moindres que ceux de la grippe saisonnière, avec la curieuse recommandation de la part de l'OMS de n'utiliser que des vaccins brevetés particuliers.

Aujourd'hui une commission d'enquête du Conseil de l'Europe veut faire la lumière sur ce qui est considéré comme une vaste opération d'intox. Elle a ouvert une enquête sur le rôle des pharmaceutiques dans la campagne orchestrée autour du virus A(H1N1). A l'échelle du canton de Vaud, nous voulons également savoir ce qu'il en est. A savoir :

1. Combien de cas graves et combien de morts sont-ils attribués à la grippe A(H1N1) sur territoire vaudois entre l'été 2009 et février 2010 ? De même pour la grippe saisonnière ?
2. Quel est le coût de la campagne de vaccination contre le virus A(H1N1) sur le territoire vaudois, qui le supporte et auprès de qui ont été achetés les vaccins ?
3. Le canton estime-t-il que la Confédération, qui a encouragé le canton à vacciner la population, a été correctement informée avant de prendre sa décision ? Le canton envisage-t-il de demander à la Confédération les raisons d'une décision qui ne s'expliquait pas scientifiquement ? A-t-il vérifié si les personnes responsables de la décision de vacciner ont des conflits d'intérêt avec les groupes pharmaceutiques ? S'il ne l'a pas fait, malgré les critiques qui se faisaient déjà entendre en avril 2009, pourquoi ne l'a-t-il pas fait ?

Il ne s'agit pas ici de confronter des opinions alarmistes à des opinions sceptiques. C'est par des références, par des preuves scientifiques, que le Conseil d'Etat se doit de répondre, pour éviter les discussions de café, où chaque opinion se vaut.

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses référencées qu'il fournira aux présentes questions.

Fabienne Despot

Vevey, 15.02.10

Souhaite développer